



INFLATION + SAISON D'ETE DIFFICILE **= AUGMENTATIONS SALARIALES + PRIME**

Suite au courrier* rédigé par l'UNPNC-CFDT (dès le début de l'été) les seuls syndicats représentatifs en CSE central (UNPNC-CFDT / UNSA / SNPNC-FO/ UNAC-CGC) ont été reçus par la Direction d'Air France dans le courant de l'été, pour une consultation sur l'attribution d'une prime PPV (prime pouvoir achat) dite uniforme (uniforme pour tous les salariés), ainsi que sur des augmentations de salaire dû à l'inflation dans notre pays. Prime versée sous réserve d'un accord au prochain CSEC.

Toutes ces mesures financières ont été prises unilatéralement par la Direction :

- **Prime PPV de 1 000 € → versée au 15 octobre** afin de « récompenser » les salariés qui se sont largement investis cet été pour que la saison se passe au mieux pour l'entreprise, mais aussi pour répondre (instantanément mais partiellement) aux effets d'augmentations du coût de la vie, dus à l'inflation.

Cette prime PPV va coûter plusieurs dizaines de millions à l'entreprise qui, il faut le dire, a toujours la main qui tremble s'agissant de verser aux salariés de tels montants en « one shot » ...

- **Augmentations de salaires de 5 % en trois phases :**
 - **2 % au 1^{er} novembre 2022**
 - **2,5 % au 1^{er} février 2023**
 - **0.5 % lors des NAO en mai 2023**
 - Montant plancher de 130€ pour les salaires sont les plus bas.



Pour résumer, aujourd'hui c'est :

- 1000 € le 15 octobre
- 5 % en 3 étapes
- Puis négociations NAO en mai 2023 où **les principales demandes de l'UNPNC concernent des augmentations PUA / IKV / salariales... etc.**

35,34	276,17	311,58	+13,53	3,32%
33,31	96,73	96,51	+0,82	0,54%
33,31	25,78	25,32	+0,41	1,62%

Notre analyse : Pour l'UNPNC nous sommes bien sûr loin du compte, puisque l'inflation en fin d'année devrait se situer au minimum à hauteur de 6 %...

Le versement de la prime PPV et les trois augmentations (2 % + 2,5 % + 0.5%) ne représentent, pour nous, qu'un prélude aux négociations NAO qui se dérouleront au printemps prochain et pendant lesquelles des ajustements significatifs devront être faits par l'entreprise en direction du PNC.

L'entreprise a donc entendu partiellement notre demande concernant l'attribution d'une prime, et même si elle a répondu favorablement sur le fond (mais pas sur la forme) nous ne voyons que des bonnes raisons d'exiger que les augmentations de salaires suivent de près les taux de l'inflation !



Les Négociations Obligatoires Annuelles (NAO) se dérouleront en mai 2023.

En effet, la Direction ne connaît que trop l'engouement frénétique et l'hystérie revendicative qui président à ce type de négociations situées juste en amont d'élections importantes...

Le versement de la prime PPV et les mesures d'augmentations mises en œuvre aujourd'hui ne sont donc qu'un début, les négociations NAO nous permettrons de rattraper la hausse de l'inflation en 2023 (et plus encore...)

On constate en ce moment que l'information est vite (et facilement) transformée en propagande...un rappel s'impose : Pour l'UNPNC, il ne s'agit pas de veiller sur ce que les PNC doivent penser, savoir ou ignorer, ni de veiller sur ce que les PNC doivent voir...mais surtout ne pas regarder !

Pour nous, le rôle d'un vrai syndicat c'est aussi de participer à l'émancipation des salariés en donnant les bonnes informations et les bons éclairages, des clés de compréhension pour que chacun appréhende et comprenne par lui-même les enjeux sociaux et économiques liés aux PNC dans l'entreprise, sans distorsion ni palabre inutile. L'UNPNC ce n'est pas « BFM-PNC » !